



Loi fédérale sur les jeux d'argent (Loi sur les jeux d'argent LJAr)

De quoi s'agit-il ?

La nouvelle loi sur les jeux d'argent met en œuvre l'article de la Constitution sur les jeux d'argent (art. 106 de la Constitution fédérale) que le peuple et les cantons ont approuvé à 87 % le 11 mars 2012. Tous les jeux d'argent (loteries, jeux de casino, paris sportifs et jeux d'adresse) sont désormais réglementés par une seule loi. Cette loi améliore la protection contre la dépendance au jeu, le blanchiment d'argent, la manipulation des compétitions. Les bénéfices nets des jeux de grande envergure, à l'exception de ceux des jeux d'adresse, et de certains jeux de petite envergure sont affectés intégralement et de manière transparente à des buts d'utilité publique. Une partie du produit brut des jeux de casino est affectée à l'assurance vieillesse et survivants (AVS) et à l'assurance invalidité (AI). Par ailleurs, les bénéfices du loto et des jeux de casino exploités en ligne ne sont désormais imposés qu'à partir de 1 million de CHF, les bénéfices des casinos restent exonérés.

Le référendum contre cette loi qui a été lancé par les Jeunes Verts, les Jeunes Libéraux-Radicaux, les Jeunes vert'libéraux et les Jeunes UDC ainsi que différents groupes d'intérêt du secteur numérique a été déposé le 18 janvier 2018 avec 60'744 signatures valables.

La votation sur la loi sur les jeux d'argent aura lieu le 10 juin 2018.

Ce que disent les partisans

- **OUI aux millions en faveur de l'utilité publique et de l'AVS/AI**

Le peuple et les cantons qui ont largement approuvé l'art. 106 de la Constitution fédérale en 2012 ont exprimé leur volonté que les bénéfices des jeux de hasard continuent de profiter à des buts d'utilité publique (culture, secteur social et sport) ainsi qu'à l'AVS/AI. Ce mandat populaire est mis en œuvre dans la Loi sur les jeux d'argent. Ainsi, chaque année environ 1 milliard de CHF est versé à l'AVS/AI (276 millions de CHF en 2016) et aux fonds cantonaux de loterie (630 millions de CHF en 2016). Ces fonds soutiennent ainsi chaque année environ 15 000 projets portés par des bénévoles. Ces sommes importantes ne sont garanties que par la Loi sur les jeux d'argent.

- **OUI à la protection des joueuses et des joueurs contre la dépendance au jeu**

Les jeux d'argent comportent des risques tels que la dépendance au jeu, le blanchiment d'argent, les manipulations. Le principe de la liberté économique ne s'applique pas à ce secteur et l'offre est soumise à des conditions strictes. Par exemple, il n'existe qu'un nombre volontairement limité de concessions de casino. Les exploitants de casinos sont tenus de respecter les prescriptions légales et doivent contribuer à la prévention et à la lutte contre la dépendance au jeu. La loi sur les jeux d'argent prévoit des règles strictes pour protéger les joueuses et les joueurs contre la dépendance au jeu et l'addiction aux jeux de hasard.

- **Oui à la modernisation des conditions cadres pour les jeux d'argent**

La loi sur les jeux d'argent adapte les bases juridiques aux évolutions de la société et de la technologie. Les jeux de casino exploités en ligne sont désormais aussi autorisés, ce qui élargit l'offre de jeux en Suisse. La nouvelle loi sur les jeux d'argent permet d'avoir en Suisse une offre de jeux légale et attrayante pour que les gens jouent en Suisse plutôt qu'à l'étranger.

- **OUI à l'argent en faveur du bien commun et à des restrictions pour les exploitants étrangers de jeux d'argent**

Les exploitants de jeux d'argent en ligne contournent les restrictions auxquelles sont soumis les exploitants autorisés en Suisse, notamment en ce qui concerne la protection des joueurs. En outre, si les gens jouent à l'étranger, le bien commun est privé des sommes qui lui sont dues. Ainsi, des verrouillages de réseau sont indispensables pour exclure les exploitants étrangers du marché suisse. C'est le seul moyen de garantir les fonds affectés à la collectivité qui proviennent des jeux d'argent légaux. Cet argent part sinon à l'étranger et manque aussi bien à l'AVS qu'à la prévention.

Ce que disent les opposants

- **Non à la censure sur Internet et à un repli dans le numérique**

La loi sur les jeux d'argent introduit des verrouillages de réseau destinés à bloquer l'accès à des offres étrangères non désirées de jeux d'argent en ligne. Cependant, les verrouillages de réseau constituent une atteinte grave à la liberté économique et à la liberté d'information. La décision d'introduire des verrouillages de réseau crée alors un précédent qui favorise leur introduction dans d'autres domaines, p. ex. la musique, le cinéma ou l'information. La liberté de l'Internet est en fait un droit fondamental qui ne peut pas être limité. Par ailleurs, les verrouillages peuvent être assez facilement contournés, mais ils mettent les utilisateurs sous tutelle en dictant quels sites sont accessibles et quels sites sont interdits.

- **Non à la protection des joueurs, version light**

Les électrices et les électeurs se sont exprimés en 2012 pour une protection raisonnable des joueurs en votant pour l'article sur les jeux d'argent. La présente loi ne protège pas suffisamment les joueurs contre les dangers du jeu excessif et de la dépendance au jeu. Pour assurer une prévention suffisante, il faut créer une commission d'experts indépendante chargée des questions de dépendance au jeu et faire payer aux casinos une taxe pour la prévention à la dépendance au jeu.

- **Non aux baisses d'impôt sur les bénéficiaires des jeux d'argent**

D'après la loi sur les jeux d'argent, les bénéficiaires du loto et des jeux de casino exploités en ligne ne sont imposables qu'à partir de 1 million de CHF, les bénéficiaires des casinos restent exonérés. Cette baisse d'impôt augmente, d'une part, le risque de dépendance pour les joueurs et implique, d'autre part, une perte de recettes fiscales.

- **Non au protectionnisme et au monopole des casinos**

La loi prescrit que seuls les casinos suisses peuvent proposer des jeux d'argent en ligne. Les autres, les exploitants étrangers sont exclus du marché par le truchement de verrouillages de réseau. Cela équivaut à un monopole pour les casinos.

Recommandations

- Au Conseil national, la loi a été approuvée par 124 voix contre 61, avec 9 abstentions.
- Au Conseil des États, la loi a été approuvée par 43 voix contre 1.
- Le groupe parlementaire PDC a approuvé la loi à l'unanimité.